

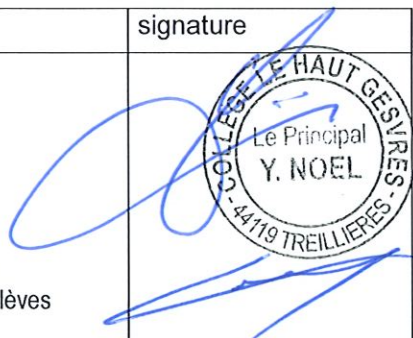
Date de séance →	29 JUIN 2023	Séance	<input checked="" type="checkbox"/> ordinaire
Heure de séance →	18h00		<input type="checkbox"/> extraordinaire
Date d'envoi des convocations : 16 juin 2023		Séance n° 4	

Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance (→ vote...)
- Approbation de l'ordre du jour
- Approbation du procès verbal du Conseil d'Administration du 28 mars 2023 (cf [site collège](#)) (→ vote...)

- 1 – Présentation de la dotation globale horaire 2023/2024 (structure par divisions, moyens attribués, répartition...)
Pour information notre structure définie en février avec 25 divisions est confirmée. Le travail préparatoire de répartition réalisé permet d'organiser les services selon attribution des niveaux de classes établis depuis.
- 2 – Affaires financières (Projets de voyages ou sorties / Conventions / Tarifs ½ pension / DBM) ...
- 3 – Planning 2023/2024

- Questions diverses

Noms	signature	Nbre
<u>Président</u> M. NOËL Yves Principal		Total des membres du CA (absence de candidat parmi les agents)
<u>Secrétaire</u> Mme LAISNEY Sébastien Représentant des parents d'élèves		Quorum (moitié + un)
<u>Pour mémoire AS 2021/2022</u> CA2 3 février 2022 : Mme Deschoemaker CA3 29 mars 2022 : M. Laisney CA4 4 juillet 2022 : Mme Wahart		Membres présents avec voix délibérative
Année scolaire 2022/2023 CA1 22 novembre 2022 : M. Laisney CA2 6 février 2023 : Mme Jauret CA3 28 mars 2023 : Mme Rothureau		Membres présents sans voix délibérative
		Membres invités en qualité d'experts
		Absents avec voix délibérative

Treillières, le 16 juin 2023

A l'attention de

Mesdames et Messieurs
les membres du conseil d'administration

**Objet : Convocation conseil d'administration n° 4
AS 2022/2023**

J-8 au plus tard

Yves NOEL
Principal
Président du Conseil d'administration

J'ai l'honneur de vous convier au prochain **conseil d'administration**
qui se déroulera le

Jeudi 29 juin 2023 à 17 h 30

au collège Le Haut Gesvres / Treillières

YNI/DPI/2022-2023

10 rue Simone de Beauvoir
44119 TREILLIERES

Téléphone
02.28.07.92.92
Fax
02.28.07.92.93

Mail
ce.0442418P@ac-nantes.fr

Site web
<http://hautgesvres-treillieres.loire-atlantique.e-lyco.fr/>

Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance (→ vote...)
- Approbation de l'ordre du jour (→ vote...)
- Approbation du procès verbal du Conseil d'Administration du 29 mars 2022 (cf site collège) (→ vote...)
- 1 – Présentation de la dotation globale horaire 2023/2024 (structure par divisions, moyens attribués, répartition...)
Pour information notre structure définie en février avec 25 divisions est confirmée. Le travail préparatoire de répartition réalisé permet d'organiser les services selon attribution des niveaux de classes établis depuis.
- 2 – Affaires financières (Projets de voyages ou sorties / Conventions / Tarifs ½ pension / DBM) ...
- 3 – Planning 2023/2024
- Questions diverses

- Questions diverses

copie

- ⇒ CD44 & Délégation Châteaubriant
- + Mme BERNIER Mélodie
- + Mme BOMME Emmanuelle
- + Mme COLIN Sonia
- + Mme DROUET Isabelle
- + Mme LAVIGNE Magali

Vous en souhaitant bonne réception et dans l'attente de cette réunion,

¹ Documents préparatoires en annexe
du mail d'envoi de convocation à compléter
pour retour au secrétariat de direction J-2 CA



Y. Noël
Principal du collège Le Haut Gesvres
Président du Conseil d'Administration

Membres du conseil d'administration Année scolaire 2022-2023 :

Membres de droit ou désignés (10)

M. NOËL Yves (Principal), M. GARDIC (Principal adjoint)
Mme HOUGA Margaux (CPE), Mme RENAUDET Isabelle (Gestionnaire)
Mme ACCARION Ombeline, conseiller départemental (suppléante : Mme SAADI, Chef du service développement local, délégation de Châteaubriant, CD de Loire Atlantique)
M. BOUVAIS Erwan, conseiller départemental (suppléant : Mme DRION Elsa, conseillère départementale)
M. ROYER Alain, maire de Treillières au titre de la communauté de communes Erdre et Gesvres * ou son-sa remplaçant(e) désigné(e) par la CCEG
Mme BERAGNE Maïté, Adjointe aux affaires scolaires de la mairie de Treillières au titre de la municipalité (suppléante : Mme Grosjean)
Personnalités qualifiées représentant le secteur économique : M. MALINGE Christophe (ou M. DUBERN Gaël) et M. THIBAUD Dominique (désignation en cours par CD44)

à titre consultatif : - M. GILLOUARD Olivier, agent comptable (Lycée Monge)

Membres élus des personnels (7 + 3 = 10)

> Personnels enseignants et d'éducation (7/7) : Mme JAURET Emilie – M. LAGRANGE Christian – Mme DA PAIXAO Cindy – M. ABCHAR Noureddine – MOUSSUS Christelle – M. PERNOT Raoul – Mme EULALIE Marie-Claire (Suppléants : Mme PLANTARD Géraldine – M. RIOU François – M. DELHUMEAU Quentin – Mme PIPARD Stéphanie – M. POYROUX Marc – Mme BOUYER Céline – Mme REST Isabelle)

> Personnels techniques et administratifs (3/3) : M. AMAUCÉ Miguel – Mme KERISIT Annick – Mme VERBAERE Florence (suppléants : M. VINET Solène)

Membres élus des parents et élèves (7 + 3 = 10)

> Parents d'élèves (FCPE) (7/7) : Mme BICHON Emmanuelle – Mme BROCH' Caroline – Mme FALL Bintou – Mme GOURDON Marina – M. GOURLÉ Guillaume – Mme HYVERT Marie-Luce – M. LAISNEY Sébastien – (suppléants : M. LEIBA Etienne – Mme MARTIN-BRUGUIER Julie – Mme MARZELIERE Emië – Mme NOUVEL Emmanuelle – M. ROQUIER Soizic – Mme ROTHUREAU Karine – Mme TURBAN Isabelle)

> Elèves (3/3) : Titouan PIROT (4^{ème} 4) Gabin PAILHÉ (6^{ème} 1) et Odessa MARIN-GUILLOIS (3^{ème} 4)
(suppléants : Dorian CARO 4^{ème} 4 Eva RICARD 6^{ème} 1 et Josiasme VUTU 3^{ème} 4)

Précision

Un membre titulaire qui ne peut participer à une séance du Conseil d'Administration en informe, par écrit, par mail, le Président en lui indiquant le nom de son suppléant, lequel est informé par le titulaire sans qu'une convocation personnelle lui soit envoyée.
Il appartient au titulaire de transmettre les documents au suppléant.






LISTE D'ÉMARGEMENT

/ Année scolaire 2022-2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION →

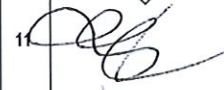









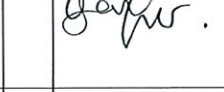




JEUDI 29 JUN 2023

30 membres (f30) et Quorum fixé en conséquence à 16

<input checked="" type="checkbox"/> Membres de droit ou désignés (10)	Signature
Président : M. NOËL Yves , principal	1 
M. GARDIC Erwan , principal adjoint remplacé par M. AUDOUARD Francky	2 
Mme RENAUDET Isabelle , gestionnaire	3 
Mme HOUGA MARGAUX , conseillère principale d'éducation :	4 
M. BOUVAIS Erwan , conseiller départemental de Loire-Atlantique, CD44 (suppléante : Mme DRION Elsa, conseillère départementale)	5 
M. ACCARION Ombeline , conseiller départemental de Loire-Atlantique, CD44 (suppléante : Mme SAADI, Chef du service développement local, délégation de Châteaubriant, Conseil départemental de Loire Atlantique)	6 Absente excusée
M. ROYER Alain , maire de Treillières, représentant au titre de la CCEG	7 Absent
Mme BERAGNE Maïte , adjointe aux affaires scolaires, Mairie de Treillières (suppléante : Mme GROLLEAU)	8 Absente
Personnalité qualifiée représentant le secteur économique : M. MALINGE Christophe (suppléant : M. DUBERN)	9
M. THIBAUD Dominique	10 Absent excusé

à titre consultatif :

- agent comptable : **M. GILLOUARD Olivier** (Lycée Monge)

<input checked="" type="checkbox"/> Membres élus des personnels (7/7)	Signature	<input checked="" type="checkbox"/> Membres élus des parents et élèves (7/7)	Signature
Mme JAURET Émilie	11 	Mme BICHON Emmanuelle	21 
M. LAGRANGE Christian <i>Mme Plantard</i>	12 	Mme BROCH' Caroline	22
Mme DA PAIXAO Cindy	13 	Mme GOURDON Marina	23
M. ABCHAR Nouredine	14 	M. LAISNEY Sébastien	24 
Mme MOUSSUS Christelle <i>M. POY ROUX</i>	15 	M. LEIBA Étienne	25
M. PERNOT Raoul <i>C. Bouyer</i>	16 	M. ROQUIER Soizic	26
Mme EULALIE Marie-Claire	17 	Mme ROTHUREAU Karine	27 
Suppléants : Mme PLANTARD Géraldine M. RIOU François M. DELHUMEAU Quentin Mme PIPARD Stéphanie M. POYROUX Marc Mme BOUYER Céline Mme REST Isabelle		Suppléants : Mme FALL Bintou M. GOURLÉ Guillaume Mme HYVERT Marie-Luce Absente excusée Mme MARTIN-BRUGUIER Julie Mme MARZELIERE Emilie Mme NOUVEL Emmanuelle Mme TURBAN Isabelle	
Personnels techniques et administratifs (3/3) :		Élèves (3/3) :	
M. AMAUCÉ Miguel	18 	Titouan PIROT (4^{ème} 4)	28 
Mme KERISIT Annick	19 	Gabin PAILHÉ (6^{ème} 1)	29
Mme VERBAERE Florence	20	Odessa MARIN-GUILLOIS (3^{ème} 4)	30 
Suppléants : ---		Suppléants : Dorian CARO 4 ^{ème} 4 Eva RICARD 6 ^{ème} 1 et Josiasmie VUTU 3 ^{ème} 4)	

Membres du conseil d'administration Année scolaire 2022-2023 :

30 membres (/30) et Quorum fixé en conséquence à 16

Membres de droit ou désignés (10)

Principal : **M. NOËL Yves**
Principal adjoint : **M. GARDIC Erwan** ponctuellement remplacé par **M. AUDOUARD Francky**
Gestionnaire : **Mme RENAUDET Isabelle**
Conseiller Principal d'Éducation : **Mme HOUGA Margaux**

Conseil Départemental de Loire Atlantique (CD44) :

Mme ACCARION Ombeline, conseiller départemental
(suppléante : Mme SAADI, Chef du service développement local,
délégation de Châteaubriant, Conseil départemental de Loire Atlantique)
et
M. BOUVAIS Erwan, conseiller départemental
(suppléante : Mme DRION Elsa, conseillère départementale)

CCEG* : **M. ROYER Alain**, maire de Treillières au titre de la communauté de communes Erdre et Gesvres *
ou son-sa remplaçant(e) désigné(e) par la CCEG

Municipalité : **Mme BERAGNE Maïte**, Adjointe aux affaires scolaires de la mairie de Treillières
(suppléante : Mme GROLLEAU)

Personnalité qualifiée représentant le secteur économique : **M. MALINGE Christophe** ou **M. DUBERN Gaël**
M. THIBAUD Dominique (désignation CD44)

à titre consultatif ⇔ agent comptable : **M. GILLOUARD Olivier** (Lycée Monge)

Membres élus des personnels (10/10)

- Personnels enseignants et d'éducation (7/7) : **Mme JAURET Émilie** – **M. LAGRANGE Christian** – **Mme DA PAIXAO Cindy** –
M. ABCHAR Nouredine – **MOUSSUS Christelle** – **M. PERNOT Raoul** – **Mme EULALIE Marie-Claire**
(Suppléants : Mme PLANTARD Géraldine – M. RIOU François – M. DELHUMEAU Quentin – Mme PIPARD Stéphanie – M. POYROUX Marc
– Mme BOUYER Céline – Mme REST Isabelle)

- Personnels techniques et administratifs (3/3) : **M. AMAUCÉ Miguel** – **Mme KERISIT Annick** – **Mme VERBAERE Florence**
(suppléants : - - -)

Membres élus des parents et élèves (10/10)

- Parents d'élèves (FCPE) (7/7) : **Mme BICHON Emmanuelle** – **Mme BROCH' Caroline** – **Mme GOURDON Marina** –
M. LAISNEY Sébastien – **M. LEIBA Étienne** – **M. ROQUIER Soizic** – **Mme ROTHUREAU Karine**
(suppléants : Mme FALL Bintou – M. GOURLÉ Guillaume – Mme HYVERT Marie-Luce – Mme MARTIN-BRUGUIER Julie –
Mme MARZELIERE Emilie – Mme NOUVEL Emmanuelle – Mme TURBAN Isabelle)

- Élèves (3/3) : **Titouan PIROT** (4^{ème} 4) **Gabin PAILHÉ** (6^{ème} 1) et **Odessa MARIN-GUILLOIS** (3^{ème} 4)
(suppléants : **Dorian CARO** 4^{ème} 4 **Eva RICARD** 6^{ème} 1 et **Josiasmie VUTU** 3^{ème} 4)

PRESENTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CE 29 JUIN 2023

5/10 ☒ **M. NOËL Yves** – **M. AUDOUARD Francky** – **Mme RENAUDET Isabelle** – **Mme HOUGA Margaux**
M. BOUVAIS Erwan

7/7 ☒ **Mme JAURET Émilie** – **M. LAGRANGE Christian** remplacé par **M. POYROUX Marc** – **Mme DA PAIXAO Cindy** –
M. ABCHAR Nouredine – **Mme MOUSSUS Christelle** remplacée par **Mme PLANTARD Géraldine** – **M. PERNOT Raoul** remplacé
par **Mme BOUYER Céline** – **Mme EULALIE Marie-Claire**

2/3 ☒ **M. AMAUCÉ Miguel** – **Mme KERISIT Annick**

3/7 ☒ **Mme GOURDON Marina** remplacée par **Mme BICHON Emmanuelle** – **M. LAISNEY Sébastien** – **Mme ROTHUREAU Karine**

3/3 ☒ **Odessa MARIN-GUILLOIS** (3^{ème} 4) **Titouan PIROT** (4^{ème} 4) **Gabin PAILHÉ** (6^{ème} 1)

Absent(s) excusé(s) : **ACCARION Ombeline** – **M. THIBAUD Dominique** – **Mme VERBAERE Florence** + Parents titulaires absents

Absent(s) : **Mme BERAGNE Maïte** - **M. ROYER Alain** - **M. MALINGE Christophe**

Le quorum étant atteint avec 20 membres présents, M. le principal ouvre la séance à 17h30

Mise en place du Conseil d'administration

a – Désignation d'un secrétaire de séance

Mme LAISNEY Sébastien représentant des parents d'élèves prend la charge de secrétaire de séance.

Vote des membres du CA :

20 pour 0 contre 0 abstention

b – Approbation de l'ordre du jour

M. le Principal donne lecture de l'ordre du jour préalablement adressé aux membres du CA. Le principal précise qu'il n'est dorénavant plus nécessaire de faire voter l'ordre du jour proposé par le président de cette assemblée (cf décret 2020-1632). Ce même décret évoque la question de la création de la commission permanente. Cette instance n'a plus vocation à instruire de manière systématique des questions soumises au conseil d'administration et ce, selon l'article L 421-4 du Code de l'éducation.

c – Approbation du procès verbal du C.A du 28 mars 2023

M. le Principal sollicite les membres du CA pour savoir s'il y a lieu de revenir sur le procès-verbal du précédent CA.

Il soumet le procès verbal tel qu'il a été adressé au vote des membres du CA.

M. le Principal rappelle qu'une rubrique "conseil d'administration" a été créée sur le site du collège, dans laquelle les procès verbaux sont proposés pour rendre compte et informer sur le fonctionnement administratif du collège.

Vote des membres du CA - Le procès verbal du CA n° 1 du 22 novembre 2022 est adopté :

20 pour 0 contre 0 abstention

1 – Présentation répartition de la DHG (Dotation Horaire Globale) dans la perspective de la définition des BMP-CSD-CSR (Bloc Moyen Provisoire - Complément Service Donné - Complément Service Reçu) pour la préparation du TRMD (Tableau de Répartition des Moyens par Disciplines) année scolaire 2023-2024

Le TRMD est complété à cet instant de l'année en lien avec des opérations relatives aux postes menées au niveau national.

Un dossier de présentation du positionnement des moyens par discipline a été adressé à tous les membres du CA.

La dotation a été adressée le 17 janvier 2023. Cette dotation fait ainsi apparaître **740 heures** soit **707 HP + 33 HSA et 12 IMP**

Cette dotation constante par rapport à celle de l'année précédente et liée à une structure comparable avec 25 divisions.

Rappel : 29 heures (26 heures d'enseignement + 3 heures pour les dispositifs locaux) sont allouées par division soit 725 heures (650 + 75) auxquelles est ajouté un crédit de 12 heures pour l'AS et 3 heures statutaires (une en physique-chimie et deux en SVT correspondant aux trois postes de ces deux disciplines) → 740 heures au total

Structure (Effectifs) → Structure arrêtée par IA44

Chiffres IA 44 prépa AS 2023-2024					
Niveau	Eff.		Div.	E/D HG	E/D 44
6ème	176		7	25,2	
5ème	172		6	28,6	
4ème	192		7	27,4	
3ème	145		5	29	
Total	685		25	27,4	> 27,7

Les besoins reposent en premier lieu sur le fait qu'il convient de veiller à assurer les horaires légaux dus aux élèves.

HORAIRES LEGAUX ELEVES POUR CHAQUE DISCIPLINE ET CHAQUE NIVEAU ↗

Enseignements / Niveaux	6ème	5ème	4ème	3ème
Français	4.5	4.5	4.5	4
Histoire-Géographie EMC	3	3	3	3.5
LV1	4	3	3	3
LV2	--	2.5	2.5	2.5
Arts Plastiques	1	1	1	1
Éducation musicale	1	1	1	1
EPS	4	3	3	3
Mathématiques	4.5	3.5	3.5	3.5
Physique-Chimie	.	1.5	1.5	1.5
SVT	. 4*	1.5	1.5	1.5
Technologie	.	1.5	1.5	1.5
Total	26	26	26	26
	dont 3	dont 3	dont 3	dont 3
	pour EC	pour EC	pour EC	pour EC

EC = Enseignements de complément

Cette prochaine rentrée sera marquée par une nouveauté décidée par le ministère de l'Éducation Nationale avec une réduction du nombre d'heures concernant la discipline "technologie" sur le niveau 6^{ème}.

Ce retrait d'une heure par division est défini pour rendre des moyens disponibles pour financer des sessions de consolidation ou d'approfondissement pour tous les élèves de 6^{ème} en mathématiques et/ou en français.

Le principal souligne que l'intervention des professeurs des écoles au collège dans ce cadre est difficile à organiser, compte tenu des horaires respectifs des écoles et du collège. Une collaboration avec une professeure de l'école de la Paquelais paraît toutefois envisageable sur un créneau horaire 16h-17h. Des échanges sont aussi développés avec une école de Grandchamp des Fontaines.

L'horaire élève de 6^{ème} sera ainsi maintenu à 26 heures hebdomadaires.

TABLEAU DE REPARTITION DES MOYENS PAR DISCIPLINE (TRMD) / JUIN 2023

Disciplines	Besoins B	Apports A	Nombre de postes	Écarts A-B	MESURES	HP	HSA
Lettres classiques	13	18	1	+ 5	- CSD interne 5 h vers Lettres Modernes	13	0
Lettres modernes	123,5	81 (90-9)	5	- 42,5	+ CSR interne 5 h de lettres classiques + BMP de 18 h + BMP de 14 h	118	5,5
Allemand	9,5	0	0	- 9,5	+ BMP 9 h en allemand	9	0,5
Anglais	84,5	72	4	- 12,5	+ BMP 10 h en anglais	82	2,5
Espagnol	49	36	2	- 13	+ BMP 10 h en espagnol	46	3
Histoire-géographie	83	63 (72-9)	4	- 20	+ BMP 15 h en hist-géo	78	5
<u>A noter</u> : ... à confirmer ⇨ décharge DAFPEN 9 ou 6 ? ... remplacement aussi M. Guichard FF persoDir							
Mathématiques	104,5	87	5	- 17,5	+ BMP 13 h en mathématiques	100	4,5
Technologie	36,5	36	2	- 0,5		36	0,5
Sc. Physiques	35	18	1	- 17	+ BMP 17 h en phys-chimie	35	0
SVT	45,5	33	2	- 12,5	+ BMP 12 h en SVT	45	0,5
Éduc ^o musicale	26	18	1	- 5	+ BMP-CSR 5 h en éducat ^o musicale	23	3
Arts plastiques	25	15	1	- 10	+ BMP-CSR 10 h en arts plastiques	25	0
EPS	97	77	4	- 20	+ Création 20h EPS devant élèves (+ 3 pour AS)	97	0
"Grec ou Basque"	8	0				0	8
Total	740	578 (-20) ¹	32			707	33
558 voire 549 ou 552 (selon décharge 9h ou 6h DAFPEN ?)						HP + HSA = 740	

Cette approche permet ainsi de présenter une répartition HP/HSA soit 707 HP et 33 HSA pour l'enveloppe attribuée de 740 heures + 12 IMP qui est ainsi en phase avec la dotation attribuée.

Des heures seront ajoutées en lien avec l'AS suite création d'un poste (3 heures) et des heures statutaires en sciences pour les deux collègues en BMP.

A cela s'ajoute 59 parts attribuées au collège dans le cadre du Pacte.

Le principal précise concernant le "pacte" qu'il convient de s'appliquer à une mise en œuvre raisonnée dans l'intérêt des élèves, de l'organisation du collège et des professeurs qui souhaiteront en bénéficier et ce, dans la continuité de ce qui était fait précédemment.

Il évoque ainsi la mise en place du dispositif devoirs faits dont il n'est pas envisagé qu'il s'agisse d'heures devant classe entière.

La lecture qu'il a faite en lien avec les recommandations perçues vise à souligner que l'aspect "obligatoire" est relatif au fait qu'il convient d'être en mesure d'en faire bénéficier potentiellement tous les élèves de 6^{ème} ce qui était déjà le cas auparavant avec un placement de ces heures "DF" sur la pause méridienne alors que nos élèves à 95 % demi-pensionnaires peuvent donc s'engager dans DF.

Notre organisation déjà développée répond donc à l'orientation souhaitée par le ministère et les professeurs qui intervenaient en "DF" s'engageaient déjà à l'année. Il n'y a donc pas lieu de se questionner sur cette part "DF" qui va être plus intéressante pour la rémunération des professeurs. Au-delà pour des interventions ponctuelles l'établissement disposera toujours, comme cela a été rapporté par la direction académique, de moyens en HSE fléchés "DF" sur la base de ceux attribués antérieurement.

Concernant la Part "RCD", le principal renouvelle que la possibilité d'attribuer une 1/2 part RCD (9 heures) serait assurément de son point de vue plus satisfaisante pour permettre aux enseignants de se projeter plus sereinement.

Au-delà, il entend bien les remarques faites par les collègues enseignants notamment sur les questions relatives à l'éthique selon quoi ces moyens, s'ils étaient engagés dans une autre perspective seraient plus profitables de leur point de vue pour l'ensemble du système éducatif avec des moyens pérennes permettant des remplacements lors d'absences de professeurs.

Le principal évoque que ce problème d'absences longues est différent et RCD a vocation à répondre aux absences ponctuelles, pour formation, réunions et maladies sur des temps courts.

Le principal précise que les temps de cette fin d'année permettront de travailler ensemble sur ces questions pour viser une mise en œuvre cohérente, adaptée à l'établissement et aux élèves accueillis dans le respect des choix de chacun au sein des équipes pédagogiques. Il y aura aussi à envisager les parts relatives aux missions complémentaires dans un contexte au collège Haut Gesvres notamment de nombreux professeurs s'engageant là aussi déjà dans de nombreux projets pour renforcer le travail développé et tenter de mettre au maximum en cohérence les actions entreprises au bénéfice des élèves.

Les représentants des parents soulignent que de leur point de vue, l'absence de remplacement pour les arrêts de travail inférieurs à 15 jours qui se renouvellent parfois de quinzaine en quinzaine n'est pas satisfaisante et que des solutions pérennes de remplacement seraient souhaitables.

Les représentants des élèves interrogent le principal sur la possibilité de créer un poste fixe sur deux collègues en allemand. Le principal indique que cette possibilité pourrait avoir un caractère opportun et qu'elle pourra être étudiée l'année prochaine, la demande devant le cas échéant être effectuée au mois de février.

Acte n°1 : La répartition des moyens attribués dans le cadre de la préparation de l'année scolaire 2023/2024

Vote des membres du CA: **20** pour 0 contre 0 abstention

2. Actes financiers

2-a. Sorties pédagogiques

Acte n°1 : Proposition de sorties à la journée et d'activités pédagogiques pour l'année scolaire 2023/2024 présentées, en annexe, dans le calendrier ci-joint.

Vote des membres du CA: **20** pour 0 contre 0 abstention

Acte n°2: Voyages pédagogiques pour l'année 2023/2024

Voyage en Italie ou en Provence romaine pour les élèves latinistes.

Ce voyage concerne tous les élèves latinistes des niveaux 5^e, 4^e et 3^e pour un montant global de 350.00 Euros par élève.

La destination de ce voyage sera établie en fonction du montant des devis, soit pour l'Italie soit pour la Provence romaine, et devrait se dérouler au 1^{er} semestre 2024. Le coût des accompagnateurs sera pris en charge, en fonction des dépenses liées à l'hébergement et au transport des accompagnateurs, sur les crédits de fonctionnement de l'établissement pour un montant maximal de 1400.00 Euros.

Dans l'éventualité où le séjour serait d'un coût inférieur à 350.00 Euros et représenterait un reliquat supérieur ou égal à 8.00 Euros par élève, chaque famille ayant participé au financement du séjour sera remboursée de l'excédent (présenté et voté lors d'un prochain conseil d'Administration).

2-b. Conventions – contrats

Acte n° 3 : Contrat avec le Centre Français d'exploitation du droit de copie portant sur la revalorisation de la redevance des droits à copier des œuvres, pour les besoins pédagogiques. Cet engagement est conclu pour une période de 36 mois, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an, pour une redevance annuelle de 1.60 € HT par élève pour 100 pages copiées en 2023, 1.70 € HT en 2024 et 1.80 € HT en 2025.

Vote des membres du CA: **20** pour 0 contre 0 abstention

Acte n° 4 : autorisation donnée au chef d'établissement de procéder au recrutement et à la signature des contrats de travail des assistants d'Education (AED) et des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH), dans la limite des moyens alloués par l'autorité académique pour l'année scolaire 2023/2024. (soit 5.1 ETP pour la dotation AED, en légère baisse par rapport à l'année précédente avec pourtant une évolution des effectifs)

Vote des membres du CA: **20** pour 0 contre 0 abstention

Acte n° 5 : Convention d'adhésion au groupement de services SMPA2E du Lycée Douanier Rousseau pour la mutualisation de la paye et l'assistance aux équipes éducatives.

Cette convention prendra effet à la rentrée 2023.

Vote des membres du CA: **20** pour 0 contre 0 abstention

Acte n° 6: Convention de mise à disposition d'expositions en lien avec les archives départementales, pour le prêt de panneaux autoportants. Ce prêt, à titre gracieux, se déroulera sur l'année scolaire 2023/2024.

Vote des membres du CA: **20** pour 0 contre 0 abstention

Acte n° 7: Convention avec l'UIMM pour la participation des collégiens au « grand quizz de l'industrie ». Cette convention prévoit que chaque classe retenue pour ce dispositif bénéficiera d'une prise en charge maximale de 720.00 Euros pour financer les transports vers les différents sites industriels et la restitution finale au cinéma Pathé de Saint-Herblain. Cette convention est établie pour l'année scolaire 2023/2024.

Vote des membres du CA: **20** pour 0 contre 0 abstention

Acte n° 8 : Convention avec l'UGAP pour la fourniture d'électricité dans le cadre du marché départemental 2025/2027. L'UGAP intègre dans les clauses de ce marché, l'obligation que cette énergie soit composée de 50% d'énergie « verte »

Vote des membres du CA:

20 pour 0 contre 0 abstention

2-c. Demi-pension

Tarifs de la demi-pension

et des tickets repas des commensaux pour la période du 01/09/2023 au 05/07/2024

Les différentes commissions permanentes du Conseil Départemental qui se sont réunies :

le 23 juin 2022 (délibération n°48)

le 17/10/2023 (délibération n°26)

le 26/06/2023 (délibération n°)

Ont autorisé les conseils d'administration des collèges à fixer les règles de gestion des services d'hébergement, pour l'année scolaire 2023/2024, selon les directives portant sur l'organisation du service de restauration :

« Au vu du contexte économique actuel, de la hausse des prix de l'alimentation et dans la perspective d'avoir un crédit nourriture plus important, différentes modifications d'application de la circulaire, votée le 23 juin 2022, sont votées. »

[...] La Loi Egalim impose 50% de produits « plus durable et/ou de qualité » dont 20 % de Bio depuis le 1^{er} janvier 2022. Le Département s'implique aux côtés des établissements pour atteindre cet objectif. [...]

La commission permanente du conseil départemental en date du 23 juin 2022 a confirmé les modes d'exploitation des services de restauration actuellement en vigueur, a renouvelé la délégation aux établissements scolaires de l'organisation et de la gestion de leur service dans le respect des règles de gestion des services d'hébergement. Les instructions relatives aux tarifs appliqués aux élèves et aux commensaux, sont les suivantes :

« Instructions relatives aux tarifs appliqués aux élèves et aux commensaux :

1.2 modifié : un seuil minimum de **2.15 € de coût matière** est estimé comme nécessaire pour favoriser l'achat de produits bio et sous label de qualité. (dans la limite des 3.40 € de tarif journalier pour les élèves au forfait)

1.4 modifié :la collectivité souhaite une revalorisation des tarifs pour les commensaux prenant en compte les différents paramètres :

- il conviendra d'avoir un tarif spécifique pour les agents territoriaux, assistants d'éducation et AESH, qui ne pourra pas être inférieur à 3.50 € par repas

- les tarifs pour les autres commensaux seront obligatoirement revalorisés, de 20% à minima, et ne pourront pas être inférieur au ticket élève.

1.5 modifié : la collectivité a décidé de tenir compte des réserves disponibles au service restauration pour le reversement au titre de la participation des usagers aux frais de personnel territorial affecté à la restauration et à l'hébergement. Cette mesure est prise pour permettre aux établissements les moins aisés d'augmenter leur crédit nourriture pour faire face aux augmentations de tarifs liées au contexte économique actuel.

Ainsi, le reversement attendu par établissement s'élève à :

18 % si les réserves du SRH sont inférieures à 20 jours

19.5 % si les réserves du SRH sont inférieures à 30 jours

21% si les réserves du SRH sont inférieures à 35 jours

22.5 % si les réserves du SRH sont supérieures à 35 jours

Le recouvrement de cette participation élargie se fera selon les modalités habituelles.

1.6 modifié : la collectivité reconduit l'encadrement du taux de participation des usagers aux charges générales entre 15 et 21 % des recettes des élèves et des commensaux en cohérence avec le coût matière minimum de 2.15 € par assiette. »

En conséquence,

Le tarif journalier des repas pour la demi-pension au forfait doit être porté à 3.40 Euros (plafond retenu par la collectivité) permettant de s'approcher au mieux du coût matière de 2.15 € dans l'assiette, 4.35 Euros pour un repas élève occasionnel,

3.50 euros pour le repas des commensaux « agents et surveillants » et 5.00 euros pour le repas des commensaux enseignants et extérieurs.

Le taux de participation des usagers aux frais de personnel territorial affecté à la restauration a été fixé par la collectivité à 21%.

Le taux de participation des usagers aux charges communes est proposé à hauteur de 17 % des recettes constatées pour les élèves au forfait et à l'unité et pour tous les commensaux.

Acte n° 9 : Autorisation de fixer les tarifs pour l'année scolaire 2023/2024 (du 01/09/2023 au 05/07/2024) :

- pour la demi-pension :

base de calcul → 3.40€ * par le nombre de jours d'ouverture de la demi-pension

soit : 190.40 € pour le trimestre Septembre/décembre 2023 (56 jours d'ouverture)

136.00 € pour le trimestre janvier/mars 2024 (40 jours d'ouverture) 140.00

149.60 € pour le trimestre avril/juin 2024 (44 jours d'ouverture)

- pour les tickets des commensaux :

à 3.50 € pour les repas ATOSS et Surveillants

et à 5.00 € pour les repas enseignants et extérieurs du 01/09/2023 au 31/12/2023

et

à 3.50 € pour les commensaux catégorie C,

à 4.50 € pour les catégories B,

à 5.50 € pour les catégories A

et à 8.00 € pour les extérieurs, à partir du 01/01/2024

- pour les repas pris à l'unité par les élèves externes : à 4.40 Euros

18h30 – Odessa MARIN-GUILLOIS (3^{ème} 4) – membre du CA au titre des représentants des élèves quitte la réunion (⇒ 19 votants)

Les modalités de gestion du service annexe d'hébergement sont les suivantes :

La base semestrielle forfaitaire est calculée en fonction du nombre de jours d'ouverture de la demi-pension, avec 4 jours de restauration par semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi). Les textes réglementaires prévoient que « tout trimestre commencé en qualité de demi-pensionnaire est dû en totalité », pour cette raison, aucun changement de qualité ne sera accepté en cours de trimestre, sauf si l'élève quitte le collège.

Le règlement s'effectue par avance et par trimestre (cf Règlement intérieur du collège qui reprend ce point parmi d'autres), les demandes de paiement échelonnées doivent être adressées uniquement à l'agent comptable qui établira un échéancier.

La remise d'ordre (déduction journalière des repas non pris) est accordée automatiquement en cas d'absence, pour des situations de force majeure (départ de l'établissement) ou lorsque l'établissement est à l'origine de l'absence de service rendu (fermeture du restaurant scolaire, stage en entreprise, voyage scolaire, exclusion,...) et ce, quelle que soit la durée de l'absence.

La remise d'ordre est accordée, lors d'une absence de l'élève au moins égale à 4 jours de fonctionnement consécutif de la demi-pension, par le chef d'établissement, sur demande écrite de la famille et avec un justificatif. Ainsi pour chaque jour d'absence, (non compris les petites vacances), la remise d'ordre est égale au montant trimestriel de la demi-pension divisé par le nombre de jours d'ouverture (pour la période de septembre 2023 à juin 2024, la remise d'ordre quotidienne sera de 3.40 Euros).

L'élève doit être en possession de sa carte de self en bon état, comportant sa photo et son identité, pour accéder au service de restauration. En cas d'oublis répétés, il pourra être sanctionné. En cas de perte ou de dégradation de la carte, celle-ci devra être remplacée par la famille, selon les tarifs votés précédemment.

La gestionnaire souligne que ces éléments résultent de décisions prises en Commission Permanente au sein du Conseil Départemental de Loire-Atlantique le 26 juin 2023.

Vote des membres du CA:

19 pour 0 contre 0 abstention

2-d. Divers

Acte n° 10 : Rabat autocollant des cartes self : les cartes dont le rabat est dégradé, doit être refait, ces éléments qui ne sont pas au format standard, doivent être achetés exclusivement, auprès du fournisseur des cartes, et représente un coût pour le service restauration. Il est donc proposé de créer un nouveau tarif de 1.00 Euro pour la mise en place d'un nouveau rabat autocollant et d'une nouvelle étiquette.

Vote des membres du CA:

19 pour 0 contre 0 abstention

Acte n° 11 : Il est proposé d'intégrer en recettes exceptionnelles au service de restauration, des reliquats de cartes et de demi-pension frappés de déchéance quadriennale et pour lesquels soit un versement avait été fait auprès des bénéficiaires et avaient été rejetés pour clôture de compte bancaire, soit le montant est inférieur à 8.00 € et pour lesquels les bénéficiaires n'ont pas donné suite à la demande de RIB.

Vote des membres du CA:

19 pour 0 contre 0 abstention

2-e. Actes financiers

Présentation des décisions modificatives pour information

DECISIONS MODIFICATIVES POUR VOTE

Acte n° 12 : Affectation de la subvention des « crédits globalisés de l'Etat » :

La notification de cette subvention n'a pas encore été effectuée par le Rectorat, néanmoins, le collège propose qu'à sa réception la répartition s'effectue sur la base suivante :

- Affectation du montant de la dépense portant sur la redevance au centre français de la reprographie
- Affectation du solde de la subvention à l'achat des manuels scolaires

Vote des membres du CA:

19 pour 0 contre 0 abstention

Acte n° 13 : Présentation de la décision modificative pour vote :

Prélèvements sur fonds de roulement du service général de 58 500.00 Euros répartis comme suit :

- ❖ AP/FOURPEDA/FOURCOM : - augmentation « achat fournitures pédagogiques communes » de 4 000.00 Euros
- ❖ AP/MATERIEL/FOURPEDA : - augmentation « achat matériel et fournitures pédagogiques » de 4 800.00 Euros
- ❖ AP/INCO/INCORRUPTEBLES : - augmentation « achat livres » de 1 500.00 Euros
- ❖ AP/MANUELS/MANUELS : - augmentation « manuels scolaires » de 4 000.00 Euros
- ❖ AP/CFC/OCFC : - augmentation « droit de reprographie » de 1 200.00 Euros
- ❖ AP/PROJET/OAXE1CDI : augmentation « CDI » de 1 000.00 Euros

- ❖ ALO/FONCTIO/FOADMINIST : - augmentation de 1 500.00 Euros
- ❖ ALO/FONCTIO/FOMAINTENANCE : - augmentation de 3 500.00 Euros
- ❖ ALO/FONCTIO/FO MATER : - augmentation « matériels » de 2 000.00 Euros
- ❖ ALO/FONCTIO/FO PRODUITS : - augmentation « produits d'entretien » de 2 000.00 Euros
- ❖ ALO/FONCTIO/FO REPARATION DES MATERIELS : - augmentation « réparation » de 1 000.00 Euros
- ❖ ALO/FONCTIO/FO CARNET : - augmentation « achat de carnets de liaison » de 2 500.00 Euros
- ❖ ALO/FONCTIO/FO RECEPTION : - augmentation « réception, goûters » de 1 000.00 Euros
- ❖ ALO/FONCTIO/FO INFORMATIQUE : - augmentation « ordinateurs op@ale » de 6 000.00 Euros
- ❖ ALO/CONTRAT/FO ASSURANCE : - augmentation « assurance de la voiture » de 500.00 Euros
- ❖ ALO/CONTRAT/FO MAINTENANCE : - augmentation « contrat de maintenance » de 2 000.00 Euros
- ❖ ALO/VIABIL/FO ELECT : augmentation « électricité » de 20 000.00€

Prélèvements sur fonds de réserve du service annexe d'hébergement de 60 000.00 Euros répartis comme suit :

- | | | |
|-------------|-----------------|---|
| SRH/denrées | /Odenrées : | - Augmentation « achat de denrées » de 30 000.00 Euros |
| SRH/divers | /Orepar : | - Augmentation « réparation » de 3 000.00 Euros |
| SRH/divers | /Oproduits : | - Augmentation « produits d'entretien » de 3 000.00 Euros |
| SRH/divers | /Oplateaux : | - Augmentation « achat de plateaux » de 1 000.00 Euros |
| SRH/divers | /Omatériel : | - Augmentation « matériel » de 3 000.00 Euros |
| SRH/divers | /Ofournitures : | - Augmentation « petites fournitures » de 3 000.00 Euros |
| SRH/charges | /Odéchets : | - Augmentation « déchets » de 2 000.00 Euros |
| SRH/viabil | /Oélectricité : | - Augmentation « viabilisation » de 15 000.00 Euros |

Prélèvements sur fonds de réserve du service général de 2 500.00 Euros
pour les dépenses immobilisables
réparties comme suit :

OPC/immosg /OSGal : - Augmentation de 2 500.00 Euros pour l'achat de matériels électroportatifs pour les espaces verts

Vote des membres du CA:

19 pour 0 contre 0 abstention

3. Présentation du projet de planning AS 2023/2024

Un projet de planning reprenant à ce stade les grandes dates structurantes de l'année scolaire et définissant les périodes trimestrielles et semestrielles est proposé aux membres du CA. Ce document préparatoire avait déjà été adressé lors d'un précédent conseil d'administration et n'a pas appelé de remarques particulières.

Les actions diverses menées dans les disciplines d'enseignement pouvant enrichir cette organisation de l'année sont à intégrer et seront évoquées en interne d'ici le mois de juin.

4 – Questions diverses

Point sur les travaux → Les travaux qui devaient débiter fin juin-début juillet ne débiteront finalement qu'à la rentrée en septembre, afin de permettre la délivrance de documents d'autorisation.

La première tranche des travaux (secteur technologie, nouveau foyer et vestiaires EPS) initialement prévue de juillet à décembre devrait se poursuivre en janvier-février puis, la seconde tranche (sanitaires élèves) pourra être réalisée au printemps.

M. le Principal remercie les membres et clôt le conseil à 19h35

Etablissement : Clg Le Haut Gesvres
0442418P
Trellières

Info IA DHG 17/01/2023 : 707 HP + 33 HSA = 740 + 12 IMP

25 div.
682 élèves (eff. IA)

CA juin 2023

à définir selon échanges CP (// réflexion sur info MIEN techno)
25 divisions (référence IA n-1 25 div et 665 él.)

Rappel Sept. 2022 => Ajustement / Modification dotation : 707 HP & 38 HSA = 745 (ajust. EPS H stat. PC... & CWL) + 10 IMP

Code	Discipline	Nbre de supports (profs)		Horaires hebdomadaires		Besoins globaux hp+hsa		Créations(s)	PSTG	BMP	CSR	Suppression(s)	CSD	TP	Décharges	CPA	Dotation HP	Dotation HSA	Observations
L0201	Lettres classiques	1	18	13									5				13,00	0,00	ICSD Mme Moussus 5 (interne lett. Mod. L0202) et besoin latin = 13
L0202	Lettres modernes	5	90	123,5						32	5			9			118,00	5,50	CSR interne LC de 5 (L0201) Mme Moussus + BMP 18 et 14 & TP Mme Dieu-Bleuet 9/18e PAS DE CRÉATION car inopportune
L0421	Allemand	0	0	9,5						9							9,00	0,50	BMP 9 (continuité pédag. et projet échange en cours ??) / DIPE
L0422	Anglais	4	72	84,5						10				0			82,00	2,50	Besoin 10 heures BMP 10
L0426	Espagnol	2	36	49						10							46,00	3,00	Besoin 10 heures BMP 10
L0429	Italien																0,00	0,00	
L1000	Histoire-Géo.	4	72	83						15				0	9		78,00	5,00	Besoin global et décharge 9h pour Mme Plaza 18/18 (cf DAFPEN) = BMP 15 Si décharge Mme Plaza à 6 heures BMP devra être baissé à 12 M. Guichard (ffersoDm) à 18 doit aussi être remplacé par un BMP
L1300	Maths	5	87	104,5						13							100,00	4,50	Besoin 13 heures BMP 13
L1400	Technologie	2	36	36,5						0							36,00	0,50	Intégration techno dans projet conso-approfond. 6e avec Fra et Maths...
L1500	Sc. Phys.	1	18	35						17							35,00	0,00	Besoins 17 heures soit BMP 17 (continuité pédagogique M. Fournier & PIAL)
L1600	SVT	2	36	45,5						12				3			45,00	0,50	Besoin 12 heures BMP en complément (Mme Besnaut. -> 15/18ème)
L1700	Edu musicale	1	18	26						5							23,00	3,00	Besoin 5 heures en complément
L1800	Arts plastiques	1	18	25						10				3			25,00	0,00	Besoin 10 heures en complément selon Tps partiel M. Saillard
L1900	EPS	4	77	97					20		0			0			97,00	0,00	Besoin de 20 avec AS liée à la création possible CREATION D'UN POSTE 97 heures soit 82 pour enseignement + 15 heures pour AS avec 5 professeurs
LXXX	heures SA non affectées...			8													0,00	8,00	Reiquat HSA pour transformation HSE...
TOTAL		32	578	740				20	0	133	5	0	5	15	9	0	707,00	33,00	Total DGH devrait ensuite passer à 743 avec création poste EPS et 3 h AS en + puis à 744 et 745 avec heures statutaires à prévoir pour régulat. ° sciences

SEGPA		ULIS	
C0072	Instit SES		
P3020	G. Const. Réa.		
P7200	Biotechnologie		
TOTAL		0	0
G0145	Option D		
TOTAL		0	0

TOTAL GENERAL	32	578	740
----------------------	-----------	------------	------------

TOTAL GENERAL	32	578	740
TOTAL GENERAL	32	578	740

1 CREATION à ENVISAGER

en EPS -> Création d'un poste Impacera la DGH avec 15 en AS et non 12
en LETTRES MODERNES ? Pas cette année // sectorisation...



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

COLLÈGES

Rémunérations, carrières et missions : ce qui change à la rentrée

Une revalorisation pour tous les professeurs

Dès le 1^{er} septembre 2023, tous les professeurs, conseillers principaux d'éducation et psychologues de l'éducation nationale sans exception bénéficieront d'une hausse inconditionnelle de rémunération, quels que soient leur corps, leur statut ou leur ancienneté.

Qu'est-ce qui change ?

✓ Pour tous les professeurs du 2^d degré

Isoe* doublée

+ 1 294 € bruts/an

de rémunération (+ 92 € nets/mois)

soit une indemnité de **2 550 € bruts/an**
au lieu de 1 256 € bruts/an

(indemnité de sujétions particulières des professeurs
documentalistes portée au même montant)

✓ Pour les CPE** et PsyEN EDO***

+ 1 294 € bruts/an
de rémunération

* Indemnité de suivi et d'orientation des élèves

** Conseillers principaux d'éducation

*** Psychologues de l'éducation nationale spécialité
éducation, développement et conseil en orientation
scolaire et professionnelle

Professeur en début de carrière ?

Revalorisation de la prime d'attractivité
jusqu'à l'échelon 7 de la classe normale*

+

Revalorisation de l'Isoe

Vous toucherez désormais
plus de 2 000 € nets/mois

* La prime d'attractivité est en outre étendue
au bénéfice des professeurs stagiaires.

**Pour tous les professeurs du 2^d degré :
entre 92 et 222 € nets par mois en plus**
selon leur grade et leur échelon

**La revalorisation, c'est aussi de meilleures perspectives de carrière dès 2023
avec un accès facilité et accéléré :**

- à la hors classe, par l'augmentation du taux de promotion sur trois ans ;
- à la classe exceptionnelle.

Volontaire pour des missions complémentaires ?

À compter de la rentrée scolaire 2023, vous pourrez accomplir de nouvelles missions afin de renforcer l'accompagnement pédagogique des élèves et valoriser les projets portés par les équipes éducatives au niveau local, notamment dans le cadre du Conseil national de la refondation (CNR) éducation Notre école, faisons-la ensemble.

Chaque professeur volontaire pourra effectuer une ou plusieurs missions (quantifiées en heures devant élèves ou forfaitaires) afin de permettre l'engagement du plus grand nombre selon les choix et les situations de chacun.

La rémunération de ces missions est attractive :

1 mission
1 250 € bruts/an

2 missions
2 500 € bruts/an

3 missions
3 750 € bruts/an

La rémunération sera versée sous la forme d'une ou plusieurs parts fonctionnelles de l'Isoc. Au-delà de la première mission, il est possible de s'engager pour une demi-mission correspondant à la moitié d'une part fonctionnelle. Il est aussi possible de s'engager au-delà de trois missions.

Quelles missions ?

Selon les besoins identifiés dans chaque établissement, vous pourrez effectuer une ou plusieurs missions parmi les suivantes :

Activités pédagogiques en présence d'élèves	18 h / an 69 € / h	• Remplacement de courte durée
	24 h / an 52 € / h	• Intervention dans le dispositif Devoirs faits
• Intervention dans les dispositifs Stages de réussite et École ouverte		
• Intervention dans le cadre de la découverte des métiers au bénéfice des collégiens		
Missions forfaitaires pour l'accompagnement des élèves et la conduite de projets		• Coordination et mise en œuvre de projets pédagogiques innovants
		• Appui à la prise en charge d'élèves à besoins éducatifs particuliers
		• Coordination du dispositif de découverte des métiers de la 5 ^e à la 3 ^e

En priorité

Une mission prioritaire : le remplacement de courte durée

Pour permettre aux élèves de bénéficier de l'ensemble des heures d'enseignement inscrites à leur emploi du temps, **le remplacement de courte durée sera prioritaire dans les propositions faites aux professeurs** souhaitant effectuer une ou plusieurs missions complémentaires. **Cette mission sera rémunérée 69 € de l'heure pour un engagement de 18 heures sur une année** (soit une heure toutes les deux semaines en moyenne), contre 43 € en moyenne dans le cadre d'une heure supplémentaire aujourd'hui.

Pour accomplir certaines de ces missions, portez-vous volontaire auprès de votre chef d'établissement.

En prévision de la rentrée scolaire, le chef d'établissement évalue avec l'équipe éducative les besoins de son établissement et présente la nature et le nombre de missions que les professeurs volontaires pourront effectuer l'année suivante.

En début d'année scolaire prochaine, l'engagement de chaque professeur volontaire fera l'objet d'une lettre de mission signée par le chef d'établissement.

Plus d'information sur



Calendrier "prévisionnel" -

Quelques repères... à compléter et corriger

Clg Le HAUT GESVRES -
TREILLIERES

Année Scolaire 2023-2024

ANNEXE CA n° 3

Calendrier des semaines – Périodes et rythme des trimestres et semestres - Nantes Zone B -

Zone B ⇨ Académies Aix-Marseille – Amiens – Caen – Lille – Nancy-Metz – **Nantes** – Nice – Orléans-Tours – Reims – Rennes – Rouen – Strasbourg

Remise des diplômes du DNB aux lauréats de la session 2023 Semaine 41 à 46 ⇨ DATE à CONFIRMER ⇨

TRIMESTRE 1 : Semaine 36 à Semaine 48 → Lundi 4 septembre 2023 au jeudi 30 nov. 2023

<p>Semaine 34</p> <p style="text-align: right;"><i>Dispositif</i></p> <p>- Lundi 21 août École Vendredi 25 août ouverte ??...</p>	<p>Semaine 35</p> <p>Vendredi 1^{er} septembre 2023 (R Professeurs)</p>
<p>Semaine 36 - lundi 4 sept. au vendredi 8 sept.</p> <p>→ Lundi 4 septembre 2023 (Rentrée Élèves 6^e-4^e) → Mardi 5 septembre 2023 (Rentrée 5^e - 3^e)</p> <p>- Élections ou désignations des Éco-délégués (Professeurs EMC ou SVT) dès jeudi et vendredi 1^{ère} semaine</p> <p>- Jeudi 8 septembre - Réunion 6^{èmes} à 18h00 ⇨ présentation des équipes pédagogiques aux familles</p>	<p>Semaine 37 - lundi 11 sept. au vendredi 15 sept</p> <p>- Mardi 12 septembre - Réunion 5^{èmes} 4^{èmes} à 18h00 → présentation par classe des équipes pédagogiques aux familles ⇨ Les enjeux de l'année scolaire</p> <p>- Mercredi 13 ou 20 septembre ⇨ Journée Nationale du Sport scolaire</p> <p>- Jeudi 14 septembre - Réunion 3^{èmes} à 18h00 → présentation aux familles par Direction + PP + représentants disciplines ⇨ Calendrier et enjeux 3^{ème} des enjeux de l'année scolaire</p>
<p>Semaine 38 - lundi 18 sept. au vendredi 22 sept.</p> <p>- Vendredi 22 septembre Éco-Randonnée Temps d'intégration 6^{ème} + membres du CVC ou mercredi 20 ou 27 sept.</p> <p>- ...Réunion du FSE - ...Réunion du CVC ...Réunion du Conseil Pédagogique</p>	<p>Semaine 39 - lundi 25 sept. au vendredi 29 sept.</p> <p>- Élections des délégués, élèves, parents, CA... - CONSEIL Écoles-Collège - <u>Livraison dictionnaires CD44 pour 6^{èmes}</u></p>
<p>Semaine de la 30^{ème} Fête de la Science</p> <p>Semaine 40 - lundi 2 oct. au vendredi 6 oct.</p> <p>- Vendredi 6 octobre : Journée définie avec photographe (Studio LPG – David RICHARD) pour les photos de classes</p>	<p>Semaine 41 - lundi 9 oct. au vendredi 13 oct.</p> <p>- Mardi 10 octobre Arrêt des notes mi-trimestre - Mercredi 11 octobre : Journée internationale de la langue espagnole "Dia de la Hispanidad" - Mercredi 11 octobre Mini DNB en matinée pour 3^e & après-midi Réunion générale (sur tps pré-rentrée) ⇨ Bilans mi-trimestre par classe</p>
SEMAINE du GOUT	
<p>Semaine 42 - lundi 16 oct. au vendredi 20 oct.</p> <p>- Mardi 17 octobre : Réunions parents-professeurs 4^{ème}</p>	
<p>Semaine 43 Congés Toussaint Du samedi 21 octobre</p>	<p>Semaine 44 Congés Toussaint au dimanche 5 novembre 2023</p>
<p>Semaine 45 - lundi 6 nov. au vendredi 10 nov. Samedi 11 novembre : commémoration Armistice 1918</p>	<p>Semaine 46 - lundi 13 nov. au vendredi 17 nov.</p>
<p>Semaine 47 - lundi 20 nov. au vendredi 24 nov.</p> <p>- Lundi 20 novembre : <u>Réunions parents-professeurs 6^e</u></p>	<p style="text-align: right;">CA Collège</p> <p>Semaine 48 - lundi 27 nov. au vendredi 1^{er} déc.</p> <p>- Mardi 28 novembre <u>Réunions parents-professeurs 3^e</u> → Jeudi 30 nov. : Arrêt des notes 1^{er} trim. <u>Édition des Bulletins du Trim. 1</u></p> <p>Vendredi 1^{er} décembre : Journée internationale de lutte contre le SIDA</p>

TRIMESTRE 1 - 4 sept. / 30 nov.
11 semaines

TRIMESTRE 2 : Semaine 48 à Semaine 10 → Vendredi 1^{er} déc. 2023 au mardi 12 mars 2024

<p>Semaine 49 - lundi 4 déc. au vendredi 8 déc. Vendredi 8 décembre : Journée de la laïcité</p> <p>⇒ Conseils de classes Trimestre 1 → Cycle 4 // <u>3^e 4^e 5^e</u> Lundi 4 déc. / Mardi 5 déc. / Jeudi 7 déc.</p>	<p>Semaine 50 - lundi 11 déc. au vendredi 15 déc. Jeudi 14 décembre : Journée de la laïcité - ↳ Réunions parents-professeurs 5^e</p> <p>⇒ Conseils de classes Trimestre 1 → Cycle 4 // <u>4^e 5^e</u> Lundi 11 déc. / Mardi 12 déc. / Jeudi 14 déc.</p>
<p>Semaine 51 - lundi 18 déc. au vendredi 22 déc.</p> <p>Aucune réunion...</p>	<p style="text-align: right;">Semaine 52 2023</p> <p>Congés Noël du samedi 23 décembre 2023 / Fin d'année au dimanche 7 janvier 2024</p> <p style="text-align: right;">Semaine 1 2024 (reprise des cours lundi 8 janvier 2024)</p>
<p>Semaine 2 - Lundi 8 janvier au vendredi 12 janvier</p>	<p>15 janvier : Anniversaire naissance de Martin Luther King en 1929</p> <p>Semaine 3 - lundi 15 janvier au vendredi 19 janvier - Lundi 15 janvier : Martin Luther King Day Semaine de sensibilisation contre le racisme et toutes formes de discrimination</p>
<p>Semaine 4 - lundi 22 janvier au vendredi 26 janvier - Lundi 22 janvier : Journée de l'amitié franco-allemande (anniversaire traité de Versailles (1963) : "Deutscher Tag !") ↳ Semaine 4 = actions de présentation de la culture allemande</p> <p>⇒ Conseils de classes Semestre 1 Cycle 3 / classes de 6^{ème}</p>	<p>Semaine 5 - lundi 29 janvier au vendredi 2 février</p> <p>(date précise à confirmer avec lycées Monge et Appert...) Réunion information/orientation "Après la 3^{ème} " : Quelle 2nde choisir ?</p> <p>...Réunion du Conseil Pédagogique</p>
<p style="text-align: right;"><u>CA Collège</u></p> <p>Semaine 6 - lundi 5 février au vendredi 9 février</p>	<p>Semaine 7 - lundi 12 février au vendredi 16 févr.</p>
<p>Semaine 8 - lundi 19 février au vendredi 23 février</p> <p>5 jours / Semaine de STAGE d'observat° 3^{ème}</p>	<p style="text-align: center;">Semaine 9 Congés d'Hiver Du samedi 24 février</p>
<p style="text-align: center;">Semaine 10 Congés d'Hiver</p> <p>Mercredi 8 mars : Journée internationale des femmes ↳ au dimanche 10 mars 2024</p>	<p>Semaine de sensibilisation sur le droit des femmes</p> <p>Semaine 11 - lundi 11 mars au vendredi 15 mars → 12 mars : Arrêt des notes 2^{ème} trim.</p>
<p>Semaine des Mathématiques / Semaine de la Presse</p> <p>Semaine 12 - lundi 18 mars au vendredi 22 mars Mardi 22 mars : Journée mondiale de l'eau</p> <p>⇒ Conseils de classes Trimestre 2 → Cycle 4</p>	<p>Semaine des Mathématiques / Semaine de la Presse possiblement début ASSR 5^e 3^e</p> <p>Semaine 13 - lundi 25 mars au vendredi 29 mars</p> <p>⇒ Conseils de classes Trimestre 2 → Cycle 4</p>
<p>Semaine 14 - Mardi 2 avril au vendredi 5 avril Lundi 1^{er} avril : Lundi de Pâques ? Vendredi 5 avril : Journée mondiale du sport et pour le développement de la paix Vendredi 5 avril : Opération Portes Ouvertes</p>	<p style="text-align: center;">SEMAINE BREVET BLANC</p> <p>Semaine 15 - lundi 8 avril au vendredi 12 avril</p> <p>Jeudi 11 et vendredi 12 avril : Brevet Blanc</p>
<p>15 avril : Journée mondiale de l'art</p> <p>Semaine 16 - lundi 15 avril au vendredi 19 avril 17 et 18 avril ? ... Shakespeare Days ⇔⇔⇔</p> <p style="text-align: center;">Semaine à privilégier pour séjours à l'étranger</p>	<p style="text-align: center;">Semaine 17 Congés de Printemps Mardi 23 avril : Shakespeare day ! ↳ Journée internationale de la langue anglaise</p> <p>Du samedi 20 avril au dimanche 5 mai</p>

TRIMESTRE 2 - 1^{er} déc. / 12 mars
10-11 semaines

⇔ TRIMESTRE 3

TRIMESTRE 3 : Semaine 11 à Semaines 22-23-24... → Mercredi 13 mars 2024 → à mi-juin 2024
 Conseils à partir de fin mai 3^{èmes} puis 6^{èmes}, 5^{èmes}, 4^{èmes} en juin

<p align="center">Semaine 18 Congés de Printemps <i>Mercredi 1^{er} mai : Fête du travail</i></p> <p>Du samedi 20 avril au dimanche 5 mai</p>	<p>Semaine 19 – lundi 6 mai et mardi 7 mai</p> <p><i>Mercredi 8 mai : Commémoration victoire 1945</i> <i>Jeudi 9 mai : Jeudi de l'Ascension + pont</i> <i>Les classes vaqueront le vendredi 10 mai 2024</i></p> <p>10 mai : Journée nationale de mémoire de l'esclavage / Commémoration de l'abolition de l'esclavage</p>
<p>Semaine 20 – possiblement SEMAINE PIX du lundi 13 mai au vendredi 17 mai</p>	<p>Semaine 21 – possiblement SEMAINE PIX Lundi 20 mai : Lundi de Pentecôte - Jour Sans école</p> <p>du mardi 21 mai au vendredi 24 mai</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mardi 21 mai - Mercredi 21 mai ORAUX DNB...
<p>Semaine 22 – lundi 27 mai au vendredi 31 mai → Lundi 27 mai : Arrêt des notes 3^e trim. 3^{èmes} - Mardi 28 mai et jeudi 30 mai ⇒ Conseils de classes Trimestre 3 → 3^{ème}</p>	<p>Semaine 23 – lundi 3 juin au vendredi 7 juin ⇒ Conseils de classes Trimestre 3 → 5^{ème} 4^{ème} ⇒ Conseils de classes Semestre 2 → 6^{ème}</p>
<p>Semaine 24 – lundi 10 juin au vendredi 14 juin ⇒ Conseils de classes Trimestre 3 → 4^{ème} ⇒ Conseils de classes Semestre 2 → 6^{ème}</p>	<p>Semaine 25 - lundi 17 juin au vendredi 21 juin</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunion d'harmonisation avec professeurs CM2 pour accueil futurs 6^{èmes} (Lundi 17 juin 17h00 - Journée 6^{èmes} "Dionysos" ?? 20 ou 21 juin ??
<p>Semaine 26 - lundi 24 juin au vendredi 28 juin</p> <ul style="list-style-type: none"> - DNB : Diplôme National du Brevet Session 2024 DNB (probablement semaine 26) - Corrections DNB - Ateliers accueil élèves fin d'année et prépa sept. → // Finalisation interne rentrée septembre 2024 	<p>Semaine 27 - lundi 1^{er} juillet au vendredi 5 juillet <u>CA Collège</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ateliers accueil élèves fin d'année et prépa sept. → // Finalisation interne rentrée septembre 2024 - Corrections DNB <p align="center">Début des vacances d'été / Professeurs ↪ Samedi 6 juillet 2024 : Vacances d'été</p>
<p>Semaine 28 - lundi 8 juillet au vendredi 12 juillet</p> <p align="center"><i>Dimanche 14 juillet : Fête nationale</i></p>	

TRIMESTRE 3 - 13 mars / 1^{er} ... 15 juin
 11 - 12 semaines

Informations complémentaires

- Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués / ...congés le vendredi soir après les cours.
- **Le lundi de Pentecôte** est un jour sans école dit "de solidarité". (Compensation à définir au cours de l'année)
- Pour l'année 2023-2024, les classes vaqueront le **vendredi 10 mai 2024** et le **samedi 11 mai 2024**.
- Début des vacances d'été : les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.
- Pour les enseignants, deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, pourront être dégagées, durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques.

Les dates fixées par le calendrier scolaire national peuvent, sous certaines conditions, être modifiées localement par le recteur.
 Ce calendrier n'inclut pas les dates de fin de session des examens scolaires.

pédagogiques pour l'année scolaire 2023/2024

Activités et sorties	classes	dates	nombre d'élèves	montant estimé de l'activité	financement par les familles (montant par élève)	financement par élève pris en charge par le collège	financement collège	source de financement du projet	nb accom p	coût des accom p	source de financement accom p	Objectifs pédagogiques
Observation de l'environnement proche	6°	année scolaire 2023/2024	120	0,00	0,00		0,00					observation de la faune et la flore du bois de Gesvres et du bord de l'étang (SVT)
Observation des bâtiments du bourg de Treillières	6° et 5°	année scolaire 2023/2024	250	0,00	0,00		0,00					observation des bâtiments du bourg de Treillières
forum des métiers "place ô gestes" nantes	3°	année scolaire 2023/2024	150	600,00	0,00		600,00	Actions Educatives Conseil Général				orientation des élèves de 3°
visite du musée des Beaux Arts	tous les niveaux	année scolaire 2023/2024	250	500,00	0,00		500,00	Actions Educatives Conseil Général				projet Arts plastiques, découverte d'un artiste
Sortie "fête de la science"	4°/3°	année scolaire 2023/2024	60	400,00	0,00		400,00	Actions Educatives Conseil Général				Expérimentation autour de la création d'un objet en mouvement
visite du Mémorial sur l'esclavage à Nantes	4°	année scolaire 2023/2024	120	250,00	0,00		250,00	Actions Educatives Conseil Général				programme de 4° sur l'esclavage
intervention de la protection civile pour le CROSS	tous les élèves	année scolaire 2023/2024	500	800,00	0,00		800,00	Actions Educatives Conseil Général				participation au projet CROSS
Participation aux folles journées	tous les élèves	année scolaire 2023/2024	30	500,00	0,00		500,00	Actions Educatives Conseil Général				participation à un concert des folles journées
Concert au Grand T, projet Assoc Dptale Danse et Musique	5°	année scolaire 2023/2024	60	420,00	6,00	1,00	60,00	Actions Educatives Conseil Général	4	24,00	budget de fonctionnement	découverte de l'orchestre à la cité des congrès
intervention de comédiens au collège	4°	année scolaire 2023/2024	120	600,00	0,00	5,00	600,00	Actions Educatives Conseil Général				intervention de comédiens dans le cadre de "collège au théâtre"
participation au spectacle Trans Sur Erdre	3°	année scolaire 2023/2024	130	0,00	0,00	0,00	0,00	gratuit				spectacle sur l'histoire
spectacle "Théâtre" au Grand T	3°	année scolaire 2023/2024	150	900,00	6,00	0,00	0,00					spectacle "je ne veux plus" au grand T
sortie à nantes (Mémorial sur l'esclavage)	5°	année scolaire 2023/2024	30	210,00	0,00	7,00	210,00	Actions Educatives Conseil Général				programme en histoire sur l'esclavage
visite du chronographe	tous les 6°	année scolaire 2023/2024	160	1600,00	8,00	2,00	320,00	Actions Educatives Conseil Général				visite du musée et participation aux ateliers
visite du château de Nantes et de nantes au moyen-âge	tous les niveaux	année scolaire 2023/2024	150	900,00	0,00	6,00	900,00	Actions Educatives Conseil Général				Architecture médiévale, expositions

pédagogiques pour l'année scolaire 2023/2024

Activités et sorties	classes	dates	nombre d'élèves	montant global de l'activité	financement par les familles (montant par élève)	financement par élève pris en charge par le collège	financement collège	source de financement du projet	nb accom p	coût des accom p	source de financement collège	Objectifs pédagogiques
Participation au Grand Quiz de l'Industrie avec l'IUMM	élèves de 3°	année scolaire 2023/2024	120	3600,00	0,00	60,00	3600,00	IUMM				Présentation du secteur industriel
différentes sorties au théâtre en fonction des programmes des salles	tous les niveaux	année scolaire 2023/2024	250	2000,00	7,00	2,00	500,00	Actions Educatives Conseil Général	3	24,00	budget de fonctionnement	découverte du théâtre /projet théâtre
Sorties au Muséum d'histoire naturelle	6°	année scolaire 2023/2024	180	600,00	0,00		600,00	Actions Educatives Conseil Général				classification des êtres vivants à partir des collections en SVT
intervention d'un comédien en mathématiques	6°/5°	année scolaire 2023/2024	300	375,00	0,00		375,00	Actions Educatives Conseil Général				spectacle "facéties mathématiques"
festival du cinéma espagnol	3°	année scolaire 2023/2024	150	1125,00	4,00	4,00	600,00	Actions Educatives Conseil Général				approches culturelles, sociétales et linguistiques
journée de l'antiquité dans la région des pays de la Loire	tous les niveaux	année scolaire 2023/2024	30	210,00	0,00	7,00	210,00	Actions Educatives Conseil Général				parcours "antiquité/colleges" roches et minéraux dans la ville. visite au musée Dobrée de la réserve lapidaire et spectacle "du chaos à l'Olympe" et visite du muséum d'histoire naturelle : atelier "métamorphose de l'arcille"
concert ONPL	tous les niveaux	année scolaire 2023/2024	60	420,00	4,00	3,00	180,00	Actions Educatives Conseil Général				découverte de l'orchestre
sortie à Lohéac	6°	année scolaire 2023/2024	120	2400,00	15,00	5,00	600,00	Actions Educatives Conseil Général	3	60,00	budget de fonctionnement	visite du musée des 24H et du lactopôle : évolution des objets techniques (automobile) et transformation d'une matière première (lat)
visite et spectacles du Grand T	4°/3°	année scolaire 2023/2024	60	500,00	6,00		200,00	Actions Educatives Conseil Général				visite technique du théâtre, intervention de comédien et participation au spectacles
échange chorale	élèves de la chorale	année scolaire 2023/2024	30	300,00	0,00	10,00	300,00	Actions Educatives Conseil Général				préparation du concert interchorales en soirée
sortie de fin d'année spectacle au cirque ou au théâtre	tous les niveaux	année scolaire 2023/2024	30	600,00	10,00	10,00	300,00	Actions Educatives Conseil Général				spectacle et activités sur la journée avec une compagnie de cirque ou de théâtre pour les élèves de l'atelier
courses d'orientation	tous les 6°	année scolaire 2023/2024	150	750,00	0,00	5,00	750,00	Actions Educatives Conseil Général				réinvestissement des acquis pendant le cycle de course d'orientation dans un milieu différent

activités pédagogiques pour l'année scolaire 2023/2024

Activités et sorties	classes	dates	nombre d'élèves	montant global de l'activité	financement par les familles (montant par élève)	financement par élève pris en charge par le collège	financement collège	source de financement du projet	nb accompagn	coût des accompagn	source de financement collège	Objectifs pédagogiques	
Sortie dans la forêt du Gâvres en 1/2 journée	tous les niveaux	année scolaire 2023/2024	160	1600,00	5,00	5,00	800,00	Actions Educatives Conseil Général				Observation de la faune et de la flore	
Sorties "recyclage des matériaux" et intervention d'animateurs	tous les niveaux	année scolaire 2023/2024	tous les élèves	1000,00	0,00		1000,00	Actions Educatives Conseil Général				visite des sites d'ALCEA et envie44, intervention d'animateurs de la "cabane des lots". Travail sur le traitement des déchets dans le cadre de l'environnement durable	
Visite du LUN (laboratoire numérique du Conseil Départemental)	tous les niveaux	année scolaire 2023/2024	tous les élèves	500,00	0,00		500,00	Actions Educatives Conseil Général				Découverte d'outils numériques et de la réalité virtuelle dans le cadre des cours de technologie	
Activités au LUN	tous les niveaux	année scolaire 2023/2024	60	780,00	12,00	1,00	80,00	Actions Educatives Conseil Général				Découverte d'outils numériques et de la réalité virtuelle dans le cadre des cours de technologie	
Visite des machines de l'île	tous les niveaux	année scolaire 2023/2024	60	1040,00	12,00	12,00	720,00	Actions Educatives Conseil Général				Etude des machines, ingénierie, arts plastiques	
intervention France ADOT	tous les 3°	année scolaire 2023/2024	tous les élèves	200,00	0,00		200,00	Actions Educatives Conseil Général				intervention sur le don d'organes dans le cadre du CESC et du programme de SVT	
projet classe presse	tous les niveaux	année scolaire 2023/2024	20	500,00	0,00		500,00	Actions Educatives Conseil Général				projet CDI	
défi lecture CM2/6° adhésion à "nantes livres jeunes"	tous les 6°	année scolaire 2023/2024	tous les élèves	250,00	0,00		250,00	Actions Educatives Conseil Général				rencontre CM2/6°	
Projet AlterNantes/ projet égalité Homme-Femme	tous les niveaux	année scolaire 2023/2024	tous les élèves	1000,00	0,00		2000,00	Actions Educatives Conseil Général				projet égalité "homme/femme" : interview, micro trottoirs, échanges avec des intervenants extérieurs	
projet "atelier théâtre"	tous les niveaux	année scolaire 2023/2024	tous les élèves	500,00	0,00		500,00	Actions Educatives Conseil Général				fournitures et matériels pour l'atelier théâtre	
intervention des conteurs de sciences	tous les 5°	année scolaire 2023/2024	tous les élèves	600,00	0,00		600,00	Actions Educatives Conseil Général				interventions dans le cadre des actions environnement durable	
visite des machines de l'île	tous les 3°	année scolaire 2023/2024	tous les élèves	250,00	0,00		250,00	Actions Educatives Conseil Général				EPI en 3° sur le thème de Jules Verne (technologie, lettres et arts plastiques)	
intervention en arts plastiques	3°	année scolaire 2023/2024	1 classe	1500,00								2 intervenants pour 4 fois 3heures	
				Réalisation du projet en fonction des subventions obtenues du CD44 ou de la DRAC									
TOTAL				43970,00	113,00		27535,00			308,00		coût des accompagnateurs pris en charge sur le budget de fonctionnement	

o **Tarifs de la demi-pension et des tickets repas des commensaux pour la période du 01/09/2023 au 05/07/2024**

Les différentes commissions permanentes du Conseil Départemental qui se sont réunies :

le 23 juin 2022 (délibération n°48)

le 17/10/2023 (délibération n°26)

le 26/06/2023 (délibération n°)

ont autorisé les conseils d'administration des collèges à fixer les règles de gestion des services d'hébergement, pour l'année scolaire 2023/2024, selon les directives portant sur l'organisation du service de restauration :

« Au vu du contexte économique actuel, de la hausse des prix de l'alimentation et dans la perspective d'avoir un crédit nourriture plus important, différentes modifications d'application de la circulaire, votée le 23 juin 2022, sont votées. »

[...] La Loi Egalim impose 50% de produits « plus durable et/ou de qualité » dont 20 % de Bio depuis le 1^{er} janvier 2022. Le Département s'implique aux côtés des établissements pour atteindre cet objectif. [...]

La commission permanente du conseil départemental en date du 23 juin 2022 a confirmé les modes d'exploitation des services de restauration actuellement en vigueur, a renouvelé la délégation aux établissements scolaires de l'organisation et de la gestion de leur service dans le respect des règles de gestion des services d'hébergement. Les instructions relatives aux tarifs appliqués aux élèves et aux commensaux, sont les suivantes :

« Instructions relatives aux tarifs appliqués aux élèves et aux commensaux :

1.2 modifié : un seuil minimum de **2.15 € de coût matière** est estimé comme nécessaire pour favoriser l'achat de produits bio et sous label de qualité. (dans la limite des 3.40 € de tarif journalier pour les élèves au forfait)

1.4 modifié : la collectivité souhaite une revalorisation des tarifs pour les commensaux prenant en compte les différents paramètres :

- il conviendra d'avoir un tarif spécifique pour les agents territoriaux, assistants d'éducation et AESH, qui ne pourra pas être inférieur à 3.50 € par repas

- les tarifs pour les autres commensaux seront obligatoirement revalorisés, de 20% à minima, et ne pourront pas être inférieur au ticket élève.

1.5 modifié : la collectivité a décidé de tenir compte des réserves disponibles au service restauration pour le reversement au titre de la participation des usagers aux frais de personnel territorial affecté à la restauration et à l'hébergement. Cette mesure est prise pour permettre aux établissements les moins aisés d'augmenter leur crédit nourriture pour faire face aux augmentations de tarifs liées au contexte économique actuel.

Ainsi, le reversement attendu par établissement s'élève à :

18 % si les réserves du SRH sont inférieures à 20 jours

19.5 % si les réserves du SRH sont inférieures à 30 jours

21% si les réserves du SRH sont inférieures à 35 jours

22.5 % si les réserves du SRH sont supérieures à 35 jours

Le recouvrement de cette participation élargie se fera selon les modalités habituelles.

1.6 modifié : la collectivité reconduit l'encadrement du taux de participation des usagers aux charges générales entre 15 et 21 % des recettes des élèves et des commensaux en cohérence avec le coût matière minimum de 2.15 € par assiette. »

En conséquence,

le tarif journalier des repas pour la demi-pension au forfait doit être porté à 3.40 Euros (plafond retenu par la collectivité) permettant de s'approcher au mieux du coût matière de 2.15 € dans l'assiette, 4.10 Euros pour un repas élève occasionnel, 3.50 euros pour le repas des commensaux « agents et surveillants » et 5.00 euros pour le repas des commensaux enseignants et extérieurs.

Objet	imputation budgétaire		montant des dépenses	observations
AP	discipline			
objet incorruptibles	Lettres	AP/projet/inco	1500,00	
fournitures pédagogiques disciplinaires	lettres	AP/fourpéda	4000,00	
matériel pédagogique commun	Matériel	AP/matériel	4000,00	
manuels scolaires	Manuels	AP/manuels	4000,00	
contribution au CFC	CFC	AP/cfc	1200,00	
matériel EPS	EPS	AP/matériel	800,00	
ouvrages CDI	projet	AP/CDI	1000,00	
TOTAL AP			16500,00	
ALO				
gaz/électricité		ALO/viabilisation	20000,00	
assurance de la voiture		ALO/assurance	500,00	
extincteurs		ALO/contrats maintenanc	2000,00	
fournitures de maintenance		ALO/fournitures maintenanc	3500,00	
enveloppes de correspondance		ALO/carnet	2500,00	
produits d'entretien		ALO/produits	2000,00	
réparation des matériels		ALO/répar	500,00	
ordinateurs passage op@le		ALO/matériel	6000,00	
reception, goûters		ALO/matériel	1000,00	
matériels		ALO/matériel	2000,00	
fournitures administratives		ALO/foadminis	1500,00	
TOTAL ALO			41500,00	
TOTAL SERVICE GENERAL			58000,00	
srh				
denrées alimentaires		SRH/denrées	30000,00	
produits d'entretien restauration		SRH/produits	3000,00	
diverses fournitures et matériels		SRH/Diverses	3000,00	
tableaux		SRH/matériel	1000,00	
réparation des matériels de cuisine		SRH/répar	3000,00	
vaisselle et matériels de cuisine		SRH/matériel	3000,00	
contribution déchets		SRH/contribution	2000,00	
électricité/gaz		SRH/viabilisation	15000,00	
TOTAL restauration			60000,00	
cano		OPC/0immosg	3500,00	
Total OPC			3500,00	
TOTAL GENERAL			121500,00	

Etat des fonds de réserves au 31/12/2022	Montants au 31/12/22	total achats DM	Solde après DM
fonds disponibles du service général	73767,35	61500,00	12267,35
fonds disponibles du SRH	75217,89	60000,00	15217,89

Liste des opérations de D.B.M. saisies

Par ordre chronologique

Niveau	Numéro opération	N° ligne	Référence	Ligne budgétaire		Type et libellé opération	Ouvertures de crédits	Prévisions de recettes
Vote	21	1	prélèvement sur FDR SGal	AP	PROJET	32 Prélèvements sur le fonds de roulement	1 500.00	0.00
		2		AP	FOURNI		4 800.00	0.00
		3		AP	FOURNI		4 000.00	0.00
		4		AP	MANUEL		4 000.00	0.00
		5		AP	CFC		1 200.00	0.00
		6		AP	PROJET		1 000.00	0.00
		7		ALO	VIABIL		20 000.00	0.00
		8		ALO	FONCTI		500.00	0.00
		9		ALO	CONTRA		2 000.00	0.00
		10		ALO	FOURNI		3 500.00	0.00
		11		ALO	CARNET		2 500.00	0.00
		12		ALO	FONCTI		2 000.00	0.00
		13		ALO	FONCTI		500.00	0.00
		14		ALO	FONCTI		6 000.00	0.00
		15		ALO	FONCTI		1 000.00	0.00
		16		ALO	FONCTI		2 000.00	0.00
		17		ALO	FONCTI		1 500.00	0.00
Vote	22	1	prélèvement sur FDR du SRH	SRH	DENREE	32 Prélèvements sur le fonds de roulement	30 000.00	0.00
		2		SRH	DIVERS		3 000.00	0.00
		3		SRH	DIVERS		3 000.00	0.00
		4		SRH	DIVERS		1 000.00	0.00
		5		SRH	DIVERS		3 000.00	0.00
		6		SRH	DIVERS		3 000.00	0.00
		7		SRH	DIVERS		2 000.00	0.00
		8		SRH	VIABIL		15 000.00	0.00
Vote	23	1	prélèvement sur FDR pour immob	OPC	IMMOSSG	32 Prélèvements sur le fonds de roulement	3 500.00	0.00
Totaux							121 500.00	0.00